

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

### Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
M. Thierry LAVIT  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Jérôme CRAMPE  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Evelyne RICART  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
M. Emmanuel ALONSO  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Erick BARROUQUERE-THEIL  
M. Philippe BAUBAY  
M. Francis BORDENAVE  
M. Jean BURON  
Mme Marie-Henriette CABANNE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Louis CASTERAN  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
M. Pascal CLAVERIE  
M. Gilles CRASPAY  
M. Jean-Luc DOBIGNARD  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Philippe ERNANDEZ  
M. Jacques GARROT  
M. Jean-Paul GERBET  
M. Romain GIRAL  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. David LARRAZABAL  
M. Joël CAZEDEBAT  
M. Hervé CHARLES  
Mme Isabelle CHEDEVILLE  
M. Serge CIEUTAT  
M. Sébastien CYPRES  
M. Daniel DARRE  
M. Pierre DARRE  
M. Mohamed DILMI  
Mme Christiane DURAND  
Mme Véronique DUTREY  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Pierre FRECHIN

M. Philippe LASTERLE  
M. Roger LESCOUTE  
Mme Isabelle LOUBRADOU  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Chantal PAULIEN  
Mme Cécile PREVOST  
M. François RODRIGUEZ  
M. Guillaume ROSSIC  
M. Paul SADER  
Mme Nicole SARRAMEA  
Mme Martine SIMON  
Mme Lola TOULOUZE  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Vincent ABADIE  
M. Eric ABBADIE  
Mme Christine ABBADIE-CHELLE  
Mme Laurence ANCIEN  
M. Claude ANTIN  
Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Marie-Christine ASSOURE  
M. Jean-Philippe BAKLOUTI  
Mme Caroline BAPT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Serge BOURDETTE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
Mme Rebecca CALEY  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Claude CAUSSADE  
M. Christophe CAVAILLES  
M. Jean-François CAZAJOUS  
M. Charles LACRAMPE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Frédéric LAVAL  
M. Claude LESGARDS  
Mme Catherine MARALDI  
Mme Marion MARIN  
M. Philippe MASCLE  
Mme Francine MATEOS  
Mme Sylvie MAZUREK  
M. Stéphane NOGUEZ

M. Patrick GASCHET  
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ  
M. Gilbert GRAVELEINE  
M. Paul HABATJOU  
Mme Nathalie HUMBERT  
M. Philippe JOUANOLOU  
Mme Agnès LABARTHE  
Mme Evelyne LABORDE  
M. Bernard LACOSTE  
M. Jean-Claude LASSARRETTE

M. Laurent PENIN  
M. Sylvain PERETTO  
Mme Marie PLANE  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Alain TALBOT  
M. Jean-Marie TAPIE  
Mme Sandrine TOUZET  
Mme Gisèle VINCENT

**Excusés :**

M. Guy VERGES  
M. Jean-François DRON  
M. Patrick PEY  
M. Gérard CLAVE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jean-Marc BOYA

M. Jean-Louis CRAMPE  
Mme Angélique BERNISSANT  
M. Jean-Noël CASSOU  
M. Serge DUCLOS  
M. Paul LAFAILLE

**Pouvoirs :**

M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M. Jacques GARROT  
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
M. Jean-Marc BOYA donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jean-Pierre FRECHIN  
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M. Daniel DARRE  
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND

**Absents :**

Mme Frédérique BELLARDI  
M. Gérard BOUE  
M. Yves CARDEILHAC  
Mme Christelle COATRINE  
M. Jean-Marc DUCLOS

M. Henri FATTA  
M. Bruno LARROUX  
Mme Myriam MENDES  
Mme Virginie SIANI WEMBOU

\*

\* \*

**M. LE PRESIDENT :** Chers collègues bonsoir à tous. Avant de passer à l'examen des points à l'ordre du jour, je voudrais préciser que notre Conseil Communautaire se tient encore au Parc des Expositions, pour respecter les règles de distanciation, telles qu'elles ont été édictées par le gouvernement. Je rappelle que ces règles ainsi que les règles de quorum, et de pouvoir ont été fixés par la loi 14 novembre 2020, abaissant le quorum à un tiers des membres, et en permettant de disposer de deux procurations par personne au lieu d'une. Le nombre de membre du Conseil Communautaire présents, ou représentés, me permet de vous dire que le quorum est largement atteint, et nous pourrions valablement délibérer. Tant que j'évoque des

sujets généraux, je voudrais indiquer que l'examen du point n° 3 de l'ordre du jour, a été retiré. Il sera présenté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre prochain. On va aborder l'ordre du jour, le 1<sup>er</sup> point concerne le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020. Est-ce que vous avez des remarques ? Des questions ? Des amendements ? Il n'y en a pas ? Je soumetts ce compte rendu à votre approbation. Il est approuvé, merci beaucoup. Le 2<sup>ème</sup> point concerne les marchés inférieurs à 40.000 euros, passés par délégation du Conseil donnant délégation de compétences au Président et au Bureau. Est-ce que vous avez des questions sur ces marchés tels qu'ils ont été présentés ? On vous a donné le détail, y a-t-il des questions ? Est-ce que vous avez également des questions sur les décisions qui ont été prises par le Président, et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Avez-vous des questions ? Des demandes de précisions ou modifications ? Il n'y en a pas ? Le point suivant, avant d'aborder les projets de délibération, ne donnant pas lieu à délibération concerne « la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques ». Vous vous souvenez que lors du Conseil Communautaire du 30 septembre, le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur VIENOT, est venu présenter la nouvelle réorganisation de cette direction sur le département, ses conséquences pour notre Communauté d'Agglomération et certaines communes de notre Communauté d'Agglomération. Il nous est proposé, maintenant de finaliser cette organisation dans laquelle nous ne sommes pas partie prenante, dans le cadre d'une convention qu'on nous demande de signer avec l'Etat. Ce qui veut dire actant cette convention, et entérinant les implantations qui nous ont été présentées par Monsieur VIENOT jusqu'en 2026. Je rappelle, implantation à Tarbes en regroupant les structures comptables des collectivités du périmètre de notre agglomération, qui serait localisée Boulevard du Maréchal Juin, et localisation à Lourdes, d'une structure gérant les 2 hôpitaux. Il nous est demandé d'acter ces accueils de proximité, en relation avec les usagers et notamment dans les espaces France Services, ou dans les locaux communaux sous forme de permanence, et prévus dans des locaux des communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Juillan, Ossun et Bordères sur l'Echez. D'acter aussi la création de deux Conseillers aux Décideurs Locaux, 2 CDL, un à Tarbes, un à Lourdes, qui seront chargés d'une mission de conseil régulière à destination du grand public, et des collectivités. Une mission de conseil personnalisé en fonction de l'actualité des réformes, et une mission de conseil personnalisé en fonction des besoins des collectivités. Les bureaux de ces 2 CDL, Conseillers aux Décideurs Locaux devront être mis à disposition par notre agglomération et par la Ville de Lourdes. Enfin, il vous est proposé d'acter la création d'une structure comptable, je l'ai évoqué tout à l'heure, qui regrouperait au 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'ensemble des collectivités du périmètre de notre agglomération, localisée à Tarbes, et d'acter également, la création d'une structure comptable qui serait basée à Lourdes pour la gestion des 2 hôpitaux, Tarbes et Lourdes. Voilà ce qui nous est demandé. Je vous livre mon sentiment puis le débat sera ouvert. Je veux bien que nous prenions acte de tout ce qui nous a été présenté, que nous prenions acte des décisions prises par l'Etat, en l'occurrence par les Finances Publiques. Mais qu'on nous demande d'être cosignataire avec Monsieur VIENOT et le Préfet, je ne comprends pas. Je ne vois pas pourquoi nous serions signataires de cette convention générale. Par contre, que nous soyons signataires de la convention en vertu de laquelle nous mettrons des locaux à disposition de la DGFIP pour la réalisation de leur projet de réorganisation, je n'y vois aucun inconvénient. Voilà quelques remarques que je voulais vous présenter sur ce sujet. Je suis très honoré, bien évidemment, de voir mon nom à côté du nom du Préfet, et de Monsieur VIENOT pour la signature de cette convention, mais je ne comprends pas très bien en vertu de quoi nous puissions être cosignataires. Nous ne sommes ni instigateur, ni organisateur. Voilà les réflexions que m'inspire cette convention. Le débat est ouvert. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? J'espère que vous n'avez pas tous oublié la présentation du 30 septembre dernier de Monsieur VIENOT, sinon la convention est jointe aux délibérations. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous prenions acte de ces décisions de l'Etat, du Ministère des Finances Publiques ? Il n'y a pas d'opposition je présume ? En votre nom je dirais que nous avons bien pris acte de ces organisations et que nous sommes prêts à être signataire, ainsi que le Maire de Lourdes, et les communes que j'ai citées qui accueilleront les espaces France Services, dans certains

de leurs locaux sous forme de permanence, que nous sommes d'accord pour signer ces conventions de mise à disposition. Est-ce que ce que je propose vous convient ? Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Vous êtes tous d'accord ? Avant de passer aux délibérations, il faut que nous mettions en place l'organisation du bureau de notre Conseil, et je vais demander à Monsieur Guillaume ROSSIC, s'il accepte d'être secrétaire de séance ? Guillaume il lève la main, et il dit qu'il est d'accord. Vous êtes d'accord Guillaume ? Merci beaucoup Guillaume, Maire d'Orleix. Maintenant nous pouvons passer aux délibérations. Si vous le permettez je vais vous présenter la deuxième délibération en même temps que la première.

#### **DELIBERATION N° 1**

##### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 2**

##### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : J'avais demandé lors de la Conférence des Vice-Présidents et du Bureau de nous proposer d'autres candidats, il me faudrait au moins 4 membres du Conseil Communautaire. Alors comme nous n'avons rien reçu, je sollicite cette docte assemblée, en lui demandant si parmi celle-ci il y aurait 4 candidats ou candidates qui accepteraient de siéger au sein de ces deux commissions. C'est une réunion par an. (...) Je remercie les candidats et candidates qui se sont engagés, ce n'est pas très prenant mais nous avons besoin de siéger au sein de ces commissions.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 3**

**M. LE PRESIDENT** : La troisième je l'ai évoqué en propos préliminaires, elle sera réexaminée, nous ne sommes pas tout à fait au point, le 16 décembre prochain. Délibération n° 4, Patrick VIGNES.

**M. VIGNES** : Merci Monsieur le Président. Alors je vais vous présenter successivement 2 délibérations intitulées « interruption des études », et je le dis pour devancer les questions, il s'agit d'une formalité, ce n'est pas une interruption mais un abandon, ce sont des éléments nouveaux qui nous conduisent à interrompre les études à ce stade pour reprendre une nouvelle consultation, et poursuivre les opérations sur les PLUi des 2 communes de Chis et de Soues.

#### **DELIBERATION N° 4**

##### **PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHIS - INTERRUPTION DES ETUDES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 5**

### **PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SOUES - INTERRUPTION DES ETUDES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Roger LESCOUTE, Monsieur le Maire de Soues, vous avez la parole.

**M. LESCOUTE** : Merci Président. Dans les considérants il est précisé au regard de ce qui précède, qu'il convient d'interrompre les études relatives à l'élaboration du projet de PLU de la commune de Soues, afin de définir un projet mieux adapté à l'évolution de la commune. Alors interrompre oui, mais à quand la reprise ? Il faut savoir que depuis 2017, le seul document d'urbanisme sur lequel nous puissions nous appuyer pour toutes demandes, est le RNU, et que les services d'urbanisme galèrent à chaque demande. Certes cela découle de l'abandon en 2018 de l'aménagement commercial de la ZAC Parc de l'Adour, aménagement qui a été redéfini. Au sujet du Parc de l'Adour, il faudrait peut-être penser à faire nettoyer le site CEGELEC, ne serait-ce que pour l'image de cette zone, mais également pour l'image de Soues. Le seul nettoyage qui a été fait depuis la cessation d'activité de la CEGELEC, a été réalisé par les gens du voyage, notamment dans les ateliers, lorsqu'ils s'y sont installés sur le site en 2018. Il serait apprécié que ce site envahi par la végétation soit entretenu, cela éviterait aux riverains de venir se plaindre à la Mairie. Merci Président.

**M. VIGNES** : Roger pour la première interrogation, à quand la reprise des études, le préalable à pouvoir recommencer était, comme on vous l'a expliqué, d'interrompre celle-ci par rapport au groupement de commande qui était aujourd'hui en cours. Donc sitôt cette délibération prise, nos services vont adapter le cahier des charges, je dirais, de la nouvelle consultation pour effectivement répondre à vos attentes. S'agissant, des problèmes de nettoyage je ne suis pas en mesure de répondre, mais je comprends tout à fait la situation pour y passer fréquemment, et voir effectivement, et connaître des gens de Soues qui comme moi y passent et s'étonnent de l'état. Après je ne sais pas, mais on y apportera une réponse.

**M. LE PRESIDENT** : Jean-Luc va apporter quelques précisions juridiques.

**M. REVILLER** : En complément de ce que vient de dire Patrick VIGNES, sur l'évolution du marché qui est relatif à l'élaboration du document d'urbanisme de Soues, il faut bien comprendre que nous avons été obligé de faire cette interruption, parce qu'il y a une décision importante qui a été prise entre-temps, c'est l'abandon du projet Immochan, et que le projet sur lequel nous avons travaillé sur la commune de Soues tenait compte de cette implantation, avec une évolution démographique de la population. Donc on est dans l'entière obligation de reprendre ce dispositif en fonction des nouvelles circonstances, et le plus rapidement possible.

**M. VIGNES** : Tout simplement pour dire que c'était pour expliquer qu'on ne pouvait pas passer par avenant au marché existant. Le montant des études ne serait pas en rapport avec le montant de l'avenant qu'il y aurait à passer.

**M. LE PRESIDENT** : Ça vous convient Monsieur le Maire ? Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 6**

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES**

Lecture des points modifiés et rajoutés au règlement intérieur

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur, merci Yannick. J'en profite pour remercier tous les membres de la Commission Procédure Administrative et Mutualisation, présidé par Yannick BOUBEE, pour le travail qui a été effectué qui vient de vous être restitué. Qui souhaite intervenir et poser des questions au Président de cette Commission et rapporteur ? Pas de questions ? Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver ce règlement intérieur conformément à la réglementation, nous l'adoptons dans les 6 mois de notre installation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, et merci encore Yannick et toute ta Commission.

## **DELIBERATION N° 7**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Lecture de la délibération

**M. FEGNE** : Juste un mot pour remercier, comme je le fais chaque année, les services finances pour le travail réalisé et merci aussi aux membres de la Commission Finances pour l'élaboration et le contrôle de l'ensemble des éléments que je viens de vous présenter. Voilà Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Président de la Commission des Finances. Merci également à Véronique BAUBAY et à l'ensemble des personnes du service qui ont parfaitement travaillé aux côtés de Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON, sur l'élaboration des éléments propres au débat d'orientation budgétaire. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur LAGONELLE.

**M. LAGONELLE** : Merci. Merci Denis FEGNE pour ton long exposé. Les orientations budgétaires présentées laissent une mauvaise impression, une impression que l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, en tant qu'institution, est quelque peu en dehors de la réalité que vit notre territoire. Ça laisse l'impression que l'agglomération fait sa vie, comme si l'année 2020 était une année normale, et qu'il ne fallait pas s'adapter pour 2021, et certainement aussi pour les années suivantes. Malheureusement l'INSEE est là pour nous rappeler, ainsi que le journal télévisé de France 2, lundi soir pour ceux qui l'ont vu, que les Hautes-Pyrénées sont avec le département de la Corse, le seul département qui a connu la plus forte destruction d'emplois salariés en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Notre département a perdu 9,5 % de ses emplois salariés, c'est un choc énorme. Le Maire de Lourdes, Thierry LAVIT, à la tribune pourrait nous dire que sa ville est pratiquement en mode survie. Jean-Michel SEGNERE qui est à la tribune aussi, pourrait nous dire que le secteur aéronautique est en grosse difficulté. Tarbes est confronté à une paupérisation croissante de sa population, Andrée DOUBRERE que je vois devant aussi pourrait nous dire les difficultés

que rencontrent la population civile, et moi face à tout ça la question que je me pose c'est que fait l'agglomération concrètement pour passer ce cap extraordinairement difficile. Malheureusement dans l'exposé qui vient de nous être fait, je ne vois pas de réponse forte et volontariste sur ces orientations budgétaires. Je note que des efforts sont faits pour maîtriser nos dépenses, notamment la masse salariale, et tout ceci je l'approuve, mais je ne vois aucune action pour privilégier l'action économique, et le soutien à l'activité. Or certes j'ai vu qu'on avait fait un rond-point pour matérialiser une zone d'activités, un rond-point d'ailleurs qui s'est révélé accidentogène à l'usage, mais ça c'était involontaire. Je note qu'il y a des travaux dans les zones d'activités, mais un rond-point et des travaux dans les zones d'activités ne peuvent tenir lieu de politique économique de développement. Audrey LEBARS avait ouvert quelques pistes, qui nous avaient été présentées, l'an dernier ou y a plusieurs mois, d'ailleurs je ne sais pas où l'on en est pour remplacer le départ d'Audrey LEBARS sur la région paloise. Les investissements les plus importants, merci Denis vient de nous les détailler, c'est le bâtiment 313. Moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on fasse le bâtiment 313, j'étais le premier à l'époque au début des années 2000, avec Monsieur DORGAN, Président du Comité Départemental d'Athlétisme, on était armé d'un décamètre, on avait été voir si une piste d'athlétisme pouvait rentrer dans cette salle, et passer à travers les poteaux, donc moi je suis tout à fait d'accord qu'on fasse le 313 ce n'est pas un souci, qu'on mette plus d'un million d'euros sur le CaminAdour, qui est un lieu apprécié de ces usagers pas de souci, mais il faut bien être conscient que ni le 313, ni le CaminAdour, ni les autres investissements malheureusement prioritaires ne créent d'emplois, ce n'est pas avec ça qu'on va relancer l'activité économique sur notre territoire et créer de l'emploi. Donc dans ce contexte de crise actuelle, je me pose aussi la question de l'opportunité d'un projet comme Universciel. Notre département est très basé sur le tourisme, on voit la fragilité que cela peut occasionner sur une période comme celle que l'on vit, est-ce qu'il faut encore entasser un projet de ce type, avec le coût qui là ? Moi je préférerais que les millions prévus pour Universciel soient réorientés pour organiser des filières. Je ne vais pas être plus long, voilà vous l'avez compris, moi je souhaite que d'ici le 16 décembre, qui est la date du vote du budget, on réoriente nos choix budgétaires pour privilégier le développement économique, et le soutien à l'activité de nos commerçants, de nos artisans, de nos entreprises, et donc in fine des emplois de notre territoire.

**M. LE PRESIDENT :** Merci Monsieur de votre intervention, alors si la présentation du Président FEGNE vous a laissé une mauvaise impression, moi je voudrais vous dire que votre intervention me laisse aussi une très mauvaise impression. Une nouvelle fois vous essayez de faire de la politique politicienne, alors que nous rencontrons des difficultés, et vous démontrez votre méconnaissance de l'action menée par la Communauté d'Agglomération, notamment en matière de développement économique. Je ne vais pas insister longtemps parce que ce genre de débat ne m'intéresse pas. Je me permets de vous dire que pour tout ce qui concerne le développement économique, si vous participiez aux commissions, que vous verriez le travail qui se fait, vous verriez la collaboration qui est la nôtre, je vois Jean-Louis CAZAUBON ici, avec La Région Occitanie dans le domaine de la compétence développement économique, nous accompagnons La Région sur tous les projets, qu'il s'agisse du problème lourdaise, du fond LOCAL que nous avons accepté de créer avec La Région. Manifestement tout ça ça vous échappe. Mais enfin ça ne m'intéresse pas ce genre de débat. Notez cependant que les investissements se sont élevés à 18 millions en 2020, et qu'en 2021 ils vont s'élever à 28 millions, 10 millions de plus d'investissement ce n'est pas rien. Ensuite je suis heureux d'apprendre que vous soutenez maintenant le 313, car je me souviens qu'en 2016 vous avez fait partie de ceux qui ont sabordé le projet au Grand Tarbes. Mais on ne va pas revenir chaque année là-dessus. Quant à Universciel, j'ai demandé que ce projet soit pour l'instant mis en stand-by. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les documents qui vous ont été transmis pour les projections budgétaires 2021 les millions, comme vous dites, pour Universciel, ils n'y sont pas. Il n'y en a pas, le projet est en stand-by. Voilà les joutes oratoires ne m'intéressent pas. Ce que je sais c'est que nous sommes engagés activement, dans le soutien aux entreprises, dans le développement économique des entreprises, que ce soit avec

Territoire d'Industrie, où les projets commencent à éclore. Les principaux acteurs et membres de la Commission Développement Economique, avec le Président CLAVERIE, avec Philippe LASTERLE, participe activement à tout ce que nous faisons dans le domaine de l'accompagnement, pour Action Cœur de Ville Lourdes et Tarbes, dans le cadre du NPNRU pour Lourdes et Tarbes, qui représentera 90 millions d'investissement. Tout cela vous passe au-dessus de la tête, c'est bien dommage. L'emploi salarié, vous prenez un malin plaisir chaque fois à dénicher des chiffres qui viennent dénigrer notre territoire, notre département, la ville préfecture, etc., je ne pense pas que ce soit en votre honneur, l'emploi salarié il est comme il est, il est vrai que nous sommes très touchés, comme beaucoup d'autres territoires. Dans notre département il y a des emplois salariés importants saisonniers. Les saisonniers n'ont pas travaillé pendant la saison 2020, et on peut s'inquiéter et s'interroger pour la saison qui suit. Néanmoins des moyens sont mis en œuvre par l'Etat, par La Région, par l'agglomération, et le Département, nous travaillons tous ensemble, pour le développement économique, l'accueil de nouvelles entreprises, et donc la création d'emplois. Mais il faut reconnaître que les temps ne sont pas propices à l'installation d'entreprises industrielles. Nous sommes sur un gros projet, qui n'aboutira pas avant de longs mois, qui devrait nous permettre d'accueillir 700 emplois s'il aboutit. Nous faisons le travail qui est à faire, et quant à Madame Audrey LEBARS elle travaille toujours avec nous, même si elle donne davantage de son temps dans le cadre de Territoire d'Industrie. Vous n'ignorez pas que nous sommes copartenaire de Territoire d'Industrie, et que nous continuons à travailler ensemble. Voilà quelques réponses, Monsieur le Président FEGNE vous voulez ajouter des commentaires aux amabilités de Monsieur LAGONELLE ?

**M. FEGNE** : Non, enfin j'accepte les critiques, je ne suis que rapporteur en l'occurrence. C'était juste pour compléter par rapport à ce que vous disiez sur la nécessaire priorisation de nos projets. On a parlé du bâtiment 313, Universciel, Lourdes, on en parle, on essaye de faire avancer les choses, on en a parlé l'autre jour, on a eu un long débat, le Maire de Lourdes pourra l'évoquer aussi, sur la situation actuellement de Lourdes, et c'est vrai que l'on essaye de reprioriser l'ensemble des projets, du projet de développement économique que l'on avait mis en place en 2017, et donc là juste techniquement on a remis pour Universciel, on a décidé de réinscrire les 250 000 euros, mais effectivement on est dans un contexte un peu particulier lié au Covid on ne peut pas trop se réunir, mais on devait faire un séminaire avant le budget, mais on n'a pas pu se réunir, on le fera très certainement après le budget du 18 décembre. Voilà ce que je voulais dire, mais moi je suis juste rapporteur de ce DOB.

**M. LE PRESIDENT** : Mais maintenant l'art est difficile, et les propositions sont introuvables.

**M. LAGONELLE** : C'est dommage c'est un débat d'orientation, je ne fais que dire

**M. LE PRESIDENT** : C'est moi qui transmets la parole,

**M. LAGONELLE** : Vous passez votre temps à m'agresser,

**M. LE PRESIDENT** : S'il vous plaît Monsieur, prenez le micro et passez le à Madame

**M. LAGONELLE** : Vous feriez mieux de vous concentrer sur le plan économique de l'agglomération

**M. LE PRESIDENT** : C'est moi qui passe la parole ici, ce n'est pas vous.

**M. LAGONELLE** : D'accord

**M. LE PRESIDENT** : S'il vous plaît Madame.

**M. LAGONELLE** : D'accord, il n'y a pas de soucis.



**M. LE PRESIDENT** : Le micro à Madame, s'il vous plaît. Vous vous présentez à chaque fois parce qu'avec les masques.

**Mme LABARTHE** : Je suis Agnès LABARTHE, Maire d'Arrodets-ez-Angles. Nouveau Maire donc je ne connais pas grand-chose, en fait je ne connais rien. Je trouvais, en fait j'avais une autre question à poser, mais suite à l'échange qui vient d'avoir lieu, l'intérêt pour moi de l'intervention de Monsieur LAGONELLE, que je ne connais pas plus que les autres, c'est que ça permet d'entendre parler de chose que je ne connais pas, dont je ne suis pas au courant. Alors effectivement les exposés j'essaie de les lire à l'avance, de savoir de quoi on va parler, petit à petit je vais finir par comprendre de mieux en mieux certainement, mais c'est vrai que ces échanges ont quand même l'avantage, pour moi, d'entendre plus de chose dessus, je me dis : y a un problème là. Qu'est-ce que c'est ? Enfin ça me permet d'avancer un petit peu dans la connaissance, et il me semble que ça enrichit un petit peu les débats, quel que soit ce que l'on en pense. Ça c'était une remarque par rapport à cet échange-là et surtout le fait que je regrette aussi que les personnes soient forcément mises en cause en tant que personne. Y a des idées qui sont évoquées on peut répondre à ses idées, les personnes après si vous avez des conflits, vous les réglez ailleurs. Après ensuite la question que je voulais poser, c'est une question d'informations générales, je n'ai pas encore bien compris ce que c'était le CLECT. Alors techniquement c'est sûrement un peu complexe

**M. LE PRESIDENT** : La CLECT.

**Mme LABARTHE** : Oui la Commission de Transfert des Charges. Donc j'ai essayé de me renseigner mais si on pouvait me l'expliquer juste simplement, parce que j'ai demandé à quelqu'un de mon village d'être délégué, mais je n'ai pas pu lui expliquer exactement quel était le rôle de cette commission. Si c'est possible, c'était ma question. Merci.

**M. REVILLER** : Une précision sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, ça tombe bien puisqu'elle va bientôt se réunir. Elle se réunit quand il y a des révisions, des attributions de compensation qui sont versées aux communes, ou soit à l'occasion de transfert de compétences. L'année prochaine on devra travailler sur les gestions des eaux pluviales urbaines, puisque comme on vous la dit tout à l'heure il y a 430 000 euros qui ont été mis au budget principal qui doivent être retranché de l'attribution de compensation des communes, puisque c'était payé par les budgets principaux des communes. Donc la CLECT elle vise à examiner en dépenses et en recettes ce que représentent les transferts de compétences, de façon à ce qu'il y ait des compensations entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres. Cela se fait aussi, comme vous le verrez lors de la prochaine CLECT, sur des attributions libres qui sont reversées aux communes, sur une base volontariste de la Communauté d'Agglomération, comme en particulier sur les baisses de dotations d'élu local, mais ça sa fait l'objet de la future réunion de la CLECT et du futur Conseil Communautaire. Mais c'est uniquement dans ces deux cas qu'elle se réunit.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur REVILLER. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Eric BARROUQUERE-THEIL.

**M. BARROUQUERE-THEIL** : Merci Monsieur le Président. On est noyé de chiffre ce soir, je remercie Denis FEGNE pour son rapport, et puis moi je vais rester sur un plan très général, parce qu'on a suffisamment parlé de chiffre ce soir, c'est plutôt des constats que je vais faire, et peut-être que sur certains points je vais me rapprocher de Monsieur LAGONELLE, mais pas sur tous. C'est vrai que cette année l'exercice du DOB, prend cette année un relief particulier compte tenu de la crise sanitaire qui nous touche de plein fouet depuis mars dernier, avec une violence inouïe, et affecte l'état de nos finances et l'économie de notre territoire. Cette deuxième vague que nous subissons, est plus rude que la première avec des conséquences économiques et sociales catastrophiques dont on ne mesure pas encore l'impact réel. Déjà le nombre de sans-abri a déjà été multiplié par trois en quelques mois, pour

atteindre les 300 000 personnes, soit l'équivalent de la 6<sup>ème</sup> ville du pays. La France devrait bientôt compter un million de citoyens de plus sous le seuil de pauvreté, pour franchir les 10 millions. Notre collectivité représente en population la moitié du département, lequel département est hélas à la seconde place après la Corse le plus touché par cette crise, ce que disait tout à l'heure Monsieur LAGONELLE, d'ailleurs il a dû rajouter 1 million d'euros pour le RSA. Deux raisons à cela, l'impact social et touristique notamment sur la ville de Lourdes, et des entreprises de sous-traitance aéronautiques en très grande difficulté, supprimant des emplois, et dont certaines pourraient fermer d'ici peu. La situation ne va pas s'arranger, suite aux déclarations du Président de la République hier soir, concernant les stations de ski. C'est dans ce contexte morose que la loi des finances 2021, qui se veut ou que se dit loi de relance, est paradoxale. Paradoxale car au moment où les collectivités ont le plus besoin de moyens pour répondre aux besoins grandissant de la population, on leur baisse les ressources. Il faut bien dire que ce phénomène n'est pas nouveau, déjà il y a 5 ans certains élus, dont je fais partie, ont dénoncé ces baisses de dotations et nous avons organisé à l'époque un rassemblement devant la Préfecture. Aujourd'hui rien n'a changé au contraire la situation s'aggrave, la DGF après la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement s'attaque aux impôts locaux payés par les entreprises, en particulier la CFE et la CVAE, dont le produit, plus de 25 milliards d'euros par an, revient aux collectivités. Pour la CVAE dont le produit est réparti entre communes, EPCI, Département et Région est de quelque 18 milliards d'euros par an. L'Etat ne doit pas amputer les moyens d'action des budgets locaux déployés en faveur du développement économique, mais au contraire, surtout en cette période de crise, améliorer l'efficacité des moyens d'action des collectivités, pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises, entre autres. Cela ne devrait pas être une priorité, même si la 1<sup>ère</sup> année ces pertes seront compensées, jusqu'à quand et à quel niveau, on sait on a l'expérience comment ça se passe. Or la stabilité fiscale est indispensable à la confiance. Je voudrais terminer mon propos par 2 questions que je me pose, auxquelles bien sûr Monsieur le Président vous n'aurez pas la réponse, je le sais par avance. Ne peut-on pas agir plus efficacement sur l'évasion fiscale représentant des milliards qui vont se cacher dans des paradis fiscaux ? Puis vous vous souvenez de l'incendie qui a ravagé la Cathédrale Notre-Dame, qui est un patrimoine national, dès le lendemain des milliardaires se pressaient dans les studios de radio pour annoncer le don de millions d'euros pour la reconstruction, preuve de solidarité nationale. Où sont-ils aujourd'hui ? On ne les entend plus. Le temps n'est-il pas venu, quoi qu'il en coûte, de faire participer ces gens à la solidarité nationale ? Et dans ce contexte soyons et restons optimiste, et souhaitons que le monde d'après ne soit pas pire que le monde d'avant. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie de nous poser les questions que vous vous posez également, et je note que vous n'avez pas plus que nous les réponses à ces 2 questions. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui. Jérôme CRAMPE.

**M. CRAMPE** : Merci Monsieur le Président. Pour ma part je voudrais m'exprimer par rapport au DOB qui a été fait, mais d'une manière plus générale par rapport à l'aspect économique, investissement de notre territoire, notre département. J'approuve tout à fait vos propos Monsieur le Président quand on voit l'effort qui est fait par l'agglo TLP sur l'investissement pour l'année à venir. L'investissement c'est principalement le bâtiment et les travaux publics. On a abordé les secteurs de l'hôtellerie et de l'aéronautique, il y a un autre secteur qui est en grande difficulté et qui va l'être dans une échéance à cours termes, c'est le bâtiment et les travaux publics. Alors je m'adresse ce soir à vous pas en tant que professionnel du domaine mais en tant qu'élus, parce que je pense que quand on parle de développement économique et effort à faire par l'agglo, ici nous tous nous sommes des élus de nos communes, des Maires adjoints, des Conseillers, et là on a vraiment un rôle à jouer, en direct, pour préserver de l'emploi sur notre territoire. Le bâtiment, les travaux publics c'est de l'artisanat, c'est des PME, c'est quelques agences de groupes nationaux, mais ce sont en tout cas des employeurs et des acteurs économiques de notre territoire, qui sont présents sur le terrain, et qui sont également présents dans le partenariat de la culture, et du sport sur l'agglomération et autour.

Donc ce n'est pas surtout un conseil que je veux vous donner ce soir, ni quoi que ce soit, ni des leçons, parce que je n'aurai pas cette prétention, c'est juste partager avec vous ma détermination, moi c'est la mienne et je veux dire je suis à fond dedans avec les élus de ma commune à Bordères-sur-l'Echez, mais je sais que vous êtes tous déterminés à faire des projets sur vos communes, mais je pense qu'il est vraiment aujourd'hui urgent que nous tous avec nos moyens chacun respectif, je sais qu'il va y avoir là des communes qui ont plus de moyens que d'autres, mais s'il y a des projets à faire je crois que c'est maintenant qu'il faut les mettre en place, il y a de l'argent à aller chercher, on entend parler de plan de relance, y a de l'argent qui est mis en place. Alors je partage avec vous la difficulté qui est celle d'aller chercher des subventions, car on est bon pour mettre des subventions en France, mais les systèmes pour aller les chercher sont aussi complexes que la hauteur des subventions. Donc il est urgent que nous tous élus nous soyons responsables, déterminés, pour mettre en place sur nos communes des projets, chacun avec nos possibilités, mais ça sera du travail pour nos entreprises locales, pour nos entreprises de travaux publics, de bâtiments, nos artisans, et de l'emploi local, parce que cet emploi il est à côté de nos mairies, sur nos communes. Je voulais partager ce sentiment avec vous, je me suis éloigné un petit peu du débat d'orientation budgétaire, je m'en excuse auprès de tout le monde, mais je pense que c'était l'occasion de le partager avec vous tous.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur CRAMPE. Moi je tiens à vous dire que nous partageons totalement vos remarques, et que les engagements qui sont les nôtres, je dis nôtre, tous les Maires qui investissent, si on regarde le montant d'investissement entre les communes, le département, et l'agglomération c'est à peu près 150.000 millions sur notre département, ce n'est pas rien. Si nous avons, avec le Président Jacques GARROT, décidé d'améliorer encore et d'accroître le fonds d'aide aux communes, c'est précisément pour aider les communes de notre agglomération dans leurs projets d'investissement, parce que nous savons que ces investissements non seulement modernisent, et répondent à des besoins de la population de la commune. Ils donnent aussi du travail aux entreprises de notre département. Donc on partage, Monsieur CRAMPE votre sentiment. Monsieur LAVIT.

**M. LAVIT** : Je souhaite intervenir pas longtemps mais juste pour revenir sur la situation de Lourdes. Je pense que tout est dit, a été dit, et sera dit dans les semaines et les mois à venir, en ce qui concerne la situation très préoccupante de la ville de Lourdes. Mais je tiens à préciser qu'il y a deux axes de réflexion, deux axes à commenter. Le premier c'est l'immédiateté de la situation, c'est-à-dire la situation d'urgence, celle que vous pouvez découvrir dans les journaux tous les jours, qui concerne d'une part, les saisonniers de Lourdes, mais les mesures arrivent, l'Etat est là. Je tiens à préciser que contrairement à ce qui est dit parfois dans les journaux, le Préfet fait un travail de grande qualité, et pas que d'ailleurs, en le sens où aujourd'hui la situation des saisonniers, c'est un angle national, c'est le statut du saisonnier d'une part. En ce qui concerne l'immédiateté, c'est-à-dire l'urgence, les aides sont là. La souffrance, alors il m'est difficile, je ne vais pas en parler longtemps parce que je crois qu'il faut garder un peu de décence et de pudeur aussi par rapport à des gens qui souffrent, mais la collectivité Lourdes est là aussi pour les aider. Vous verrez que nous développerons dans les jours et semaines à venir des aides qui sont déjà en place, puisque nous allons constituer une banque alimentaire depuis des semaines qui aujourd'hui marche très bien. Je rappelle que La Région, via Carole DELGA, est en train de livrer tout un ensemble de produits alimentaires et autres. En ce qui concerne donc le statut du saisonnier, ça se négocie au niveau national, entre partenaires sociaux, entre patrons, et Etat, et puis c'est constitutionnel donc l'Assemblée Nationale est là aussi. Que les Sénateurs et Sénatrices, et la Députée font autant de travail auprès du Ministre LEMOYNE, pour les mesures d'accompagnement en ce qui concerne tous les patrons, les sociaux professionnels, et tous les professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec la saison lourdaise. Que nous travaillons sur un projet à court, moyen, et long terme, donc j'en viens à la deuxième phase, qui concerne la requalification urbaine de la ville de Lourdes, toutes les mesures à prendre pour refonder le modèle lourdaise, et changer de paradigme. Ici s'inscrit aujourd'hui à mon avis, et à notre avis, avis des spécialistes dans un schéma territorial, afin

de diversifier l'offre, et ne pas subir de nouvelle crise dans les années à venir. Nous pensons, ainsi que les spécialistes qui accompagnent notre démarche, que le modèle Lourdais va encore beaucoup souffrir dans les années à venir, que le parc hôtelier va se réduire, et donc qu'il y a forcément une évolution professionnelle qui accompagne les travailleurs sur Lourdes, dans les années à venir, et donc nous sommes là dans l'action, dans la réflexion aussi, et dans le soutien permanent aux saisonniers lourdais, et aux sociaux professionnels lourdais. La situation est difficile mais c'est ainsi nous avons signé, comme disait un élu de l'agglo, pour un CDD, un contrat à durée déterminée, et nous allons tout donner, nous les élus, avec La Région, avec l'agglo qui continue, et le Président TREMEGE m'a assuré de son aide en ce qui concerne les projets qui avaient déjà été évalués avant la crise Covid, et qui vont continuer à être portés dans les années à venir, donc il est là. L'investissement sera aussi dans le projet NPNRU, qui concerne l'Ophite, qui concerne Tarbes aussi, mais qui concerne l'Ophite à Lourdes, avec forcément via la démolition et la reconstruction, et le relogement, des emplois qui verront le jour et peut-être aussi une évolution professionnelle pour des saisonniers qui vont perdre leur emploi au travers de l'affaiblissement du parc hôtelier, et je serais donc vigilant à introduire forcément des clauses d'insertion pour les entreprises, et être très vigilant à l'emploi futur pour tous ceux qui perdent leur emploi aujourd'hui. Donc je ne vais pas rester longtemps au micro, mais savoir que j'ai quand même le soutien du Président de l'agglomération pour les projets à venir sur la Ville de Lourdes. Voilà je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le Maire de Lourdes, merci cher Thierry. Monsieur CAZAUBON, puis ensuite Monsieur SEGNERE.

**M. CAZAUBON** : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Moi puisque vous avez cité La Région à plusieurs reprises, je voudrais un peu retracer l'action, et dire qu'on s'inscrit tout à fait en complémentarité avec les actions que mène l'agglo, notamment dans le développement économique. Il est évident, et pour faire écho aux propos de Thierry LAVIT, la situation de Lourdes elle impacte tout notre bassin de vie. Moi aussi j'ai vu les chiffres, second département après la Corse, mais je pense que si on sort Lourdes on revient dans la moyenne nationale, parce que 4.000 emplois dans un secteur comme le nôtre ça impacte toute l'agglomération, ça c'est clair. Alors là-dessus La Région elle vient en accompagnement, bien entendu. Aujourd'hui il faut passer le court terme, resté vivant. Comment on fait ? Comment on aide les entreprises à passer ce cap difficile ? Il y a tout un panel de mesures qui ont été, et qui vont être mis en œuvre, on va le bâtir aussi avec les sociaux professionnels pour aller dans le détail, et voir quelles sont leurs attentes. Et puis vous avez évoqué la situation des saisonniers. J'ai un peu peur pour notre département, également c'est les stations de ski, qu'est-ce qui va se passer ? La neige c'est une chose peut-être elle va tomber, mais vous avez entendu comme moi hier soir, ça veut dire qu'on fait l'impasse sur la semaine des Espagnols, sur les Vacances de Noël, ça ne va pas nous arranger tout ça. Alors je pense qu'il faut rester solidaire, moi s'agissant de Lourdes faut rester optimiste, je parle même du tourisme de culte, et même sur quel projet on travaille pour allonger les séjours ou autres, et replacer Lourdes au cœur des Pyrénées, ça ok moi j'adhère, mais les fondamentaux de Lourdes je pense qu'ils vont rester. Quand on voit que les pèlerinages virtuels intéressent, mobilisent 85 millions de personnes de par le monde, ces quelques pourcentages viennent à Lourdes une fois rétablie la situation, je pense qu'il y a quand même un avenir pour ce secteur-là aussi. Alors après l'accompagnement des entreprises, si y a des porteurs de projet, ce n'est pas nous qui pouvons d'un claquement de doigts les faire venir, mais les accompagner il est sûr qu'on sera là au travers des contrats, que ce soit au niveau des Pass relances, enfin tout ce qui existe, même pour les entreprises, La Région répondra présente, vous le savez très bien.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jean-Louis, Monsieur le Maire de Lourdes veut te dire quelque chose.

**M. LAVIT** : Je ne voudrais pas qu'il y ait malentendu ou méprise, il n'a jamais été question de changer le modèle dans son entité. Le socle et j'en ai longuement parlé, puisque le Recteur

du Sanctuaire est partie prenante dans tout ce qui se passe. Il n'a jamais été question de changer le modèle, il s'agit de faire évoluer le modèle. Le socle restera le culte, puisque vous le rappeliez Monsieur CAZAUBON, le e-pèlerinage a vu à peu près 90 millions de personnes. Aujourd'hui il s'agit de changer de paradigme, il s'agit d'associer d'autres produits. Lourdes est une signature exceptionnelle, c'est une signature d'exception, c'est une marque mondiale, donc cette marque mondiale elle va rester, forcément. Puisque c'est à la fois la ville du culte, mais c'est aussi la ville du malade qui vient chercher l'espoir, et de l'espérance, de la résilience, mais c'est aussi la ville des aidants, des millions d'aidants qui viennent aussi, donc ça un sens. Venir à Lourdes, et c'est que nous allons développer dans les mois à venir, c'est aussi le concept de venir chercher une forme d'humanité au-delà du culte. Mais dans un territoire magique, rappelez-vous il y a quelques années le slogan « Pyrénées, Frontières Sauvages », Lourdes s'inscrit au cœur des Pyrénées dans un projet de territoire, tous les spécialistes aujourd'hui le disent, mais sans occulter le socle fondamental qui est le culte, on est bien d'accord. Il n'y a pas de méprise à ce niveau-là, que je me sois bien fait comprendre. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur SEGNERE.

**M. SEGNERE** : Oui. Merci Monsieur le Président. Je n'avais pas spécialement prévu de prendre la parole sur ce projet de délibération n° 7, brillamment exposé par Denis FEGNE. Mais puisque le sujet de l'aéronautique est revenu, et l'inquiétude de la part des personnes qui se sont exprimées, sur le secteur aéronautique est revenu. Permettez-moi parce que malheureusement expert de ce secteur, de faire un petit point avec ma casquette de chef d'entreprise, au moins en première partie de l'intervention, avant de revenir sur ma casquette d'élu dans la seconde partie. Le secteur aéronautique, de la sous-traitance aéronautique, c'est une baisse moyenne de 50 % du secteur d'activité, qui se traduit par 70 % pour les PME et TPE de rang 2, de rang 3, et 30 % de diminution au niveau des ETI. Concernant les entreprises du secteur, dont la mienne et celles avec qui j'ai des contacts au quotidien, on est effectivement sur une base de 50 % de réduction de l'activité ce qui signifie, si les choses doivent durer, la disparition de 80 % des PME, et des TPE du secteur. Dire que par rapport à ça y a une solution de facilité, non, parce qu'on est bien évidemment sur un sujet mondial. Les vols domestiques commencent à redémarrer, les vols internationaux non. Dire que l'Etat est à la hauteur du rendez-vous, moi je dirais, en toute objectivité, oui. Oui sur les aides directes, sur les PGE, et sur les dispositifs qui se créent sur la partie de survie, car en fait toute la difficulté du secteur c'est de gérer le quotidien et de penser au futur, et de se réinventer. On ne peut pas se réinventer si on n'a pas les moyens de pouvoir créer, et d'avoir les moyens financiers de changer nos business modèles. Donc oui la survie est la priorité, et c'est toujours la priorité, et la relance et le rebond doivent être également un espoir pour les chefs d'entreprises. Là-dessus ce que j'observe, et là je reprends une casquette d'élu, c'est que la chaîne de solidarité des différents acteurs du développement économique, l'Etat, La Région, les agglos, le Département, fonctionnent et fonctionnent plutôt bien. Je pense que le rôle de l'agglo dans cette affaire-là, c'est de venir systématiquement en complément des dispositifs pertinents qui se créent au niveau étatique, et au niveau régional. C'est aujourd'hui ce que fait l'agglo, et ce que fait l'agglo de manière, je dirais, logique, normale. Elle est dans son rôle en étant en complément du fond LOCCAL, et de tous les fonds qui se créent. Donc effectivement je comprends l'inquiétude, je comprends peut-être les impatiences, les demandes d'aller plus vite et plus loin, mais dans notre rôle aujourd'hui accompagnons ce qui se crée, et ça permettra aux entreprises, je pense, de saisir au bond les opportunités, et les perches qui se tendent à elles. Des nouveaux dispositifs doivent peut-être se créer, mais il ne faut pas qu'il soit, comme des francs-tireurs, chacun dans son coin, ça doit s'inscrire dans une logique. Une logique de filière en tout cas pour l'aéronautique, et une logique de filière sur le tourisme. Voilà juste ce que je voulais dire sans polémique, et je pense que par rapport à ça, l'agglo s'inscrit dans chaque dispositif qui se présente, et dans lequel elle a la compétence, et elle peut s'inscrire.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Jean-Michel. Il est évident que tout ça nous fait réfléchir et on comprend que vous êtes, vous les industriels aéronautiques, particulièrement dans la tourmente. En tout cas bravo pour le courage que vous démontrez, toi et les autres. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le DOB ? Non ? Parfait, je vous propose d'aborder le point suivant.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021.

## **DELIBERATION N° 8**

### **DM N° 2 - BUDGET PRINCIPAL**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je remercie les personnes qui s'abstiennent sur le budget principal de voter cette DM au budget principal.

## **DELIBERATION N° 9**

### **DM N° 2 ET DM N°3 POUR DES BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, AMENAGEMENT DE ZONES EX CCCO, HOTELS D'ENTREPRISES ET LOCATIONS TELEPORTS ET IMMEUBLES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 10**

### **RAPPORT 2020 POUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lecture de la délibération

**M. PIRON** : Vous avez pu trouver ce rapport en version papier à l'entrée de cette salle de manière à ce que vous puissiez le faire partager, le lire vous-même, et le faire partager au sein de vos collectivités.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur PIRON. Je voudrais vous remercier ainsi que tous les membres de la Commission Environnement, et toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport, et bien évidemment à la réalisation du contenu, et féliciter le service communication pour la qualité de la réalisation.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

## **DELIBERATION N° 11**

## **APPROBATION DES PROJETS DE RAPPORTS POLITIQUE DE LA VILLE 2019 DE L'EX GRAND TARBES ET DE LOURDES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Madame DOUBRERE, merci à la Présidente du GIP pour l'excellent travail qui se fait au sein du GIP, avec l'ensemble des représentants de Tarbes, de Lourdes, de l'Etat, du Département. Ce rapport est extrêmement intéressant, riche et complet. Donc vous remercieriez de notre part également Madame MARGUI, et tous les services qui vous ont accompagnée sur ce long chemin de la politique de la ville dans des conditions difficiles, malgré tout, même en 2019.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 12**

#### **APPROBATION DES PROJETS D'AVENANTS AUX CONVENTION-CADRE AVEC OPH65, SEMI TARBES, ICF ATLANTIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE, POUR 2021-2022, LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET LOURDES.**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Les administrateurs OPH, SEMI, etc., ne prennent pas part au vote. Encore que là ce n'est qu'un compte rendu. C'est un avenant mais qui n'engage pas les finances de l'agglo. Là on rend compte de ce qui est fait par l'OPH, la SEMI, etc., avec les abattements de taxes foncières qui ont été consenties par la Ville de Tarbes, la Ville de Lourdes, etc.

Proposition adoptée à la majorité avec 108 voix pour et 9 ne participant pas au vote (M. Yannick BOUBEE, M. Gilles CRASPAY, M. Jean-Paul GERBET, Mme Nathalie HUMBERT, M. Philippe LASTERLE, M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR, Mme Lola TOULOUZE, M. Gérard TREMEGE).

### **DELIBERATION N° 13**

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Plus rien n'étant à l'ordre du jour je déclare clos notre Conseil Communautaire. Nous nous retrouverons le 16 décembre prochain, vraisemblablement ici également. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci encore, et à bientôt.